

Verser sa TA au Lycée Jean Aicard

Bordereau de versement – Barème hors quota – Formations initiales

A nous retourner accompagné de votre versement à Lycée Jean Aicard Agent comptable
4, rue Galliéni 83400 Hyères

Choix du mode de versement :

- Chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jean Aicard
- Virement Bancaire – merci d'indiquer le nom de votre entreprise et de préciser TA 2021

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances, etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	
10071	83000	00001006525	79	TPTOULON	
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1007	1830	0000	0010	0662 579
TITULAIRE DU COMPTE : LYCEE GL ET TECHNOLOGIQ JEAN A				TRPUFRP1	

Votre entreprise

Raison sociale : N° SIRET :

Adresse :

CP : Ville :

Coordonnées de la personne en charge de la taxe d'apprentissage dans votre établissement

Nom Prénom : Mail :

Fonction : Téléphone :

Motif de versement : Je verse ma taxe d'apprentissage d'un montant de :

Au Lycée Jean Aicard de Hyères au titre du barème hors quota – Formation initiale avant le 31 mai 2021.

Code d'habilitation UAI du lycée est 0830025B

Calcul du montant à verser :

Masse Salariale 2020 (1) : € X 0.68% = € X 13% = €

(1) Base de calcul – la même que celle des cotisations de sécurité sociale -montant brut de salaires annuels versés

Fait à : le :

Signature Cachet entreprise